

CERTIFICAT DES RÉSULTATS

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ, COMPOSÉ DES ZONES 0326, 0433, 0451, 0529 ET 0533 RELATIVEMENT À LA RÉOLUTION CA21 170101 APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-122, VISANT À AUTORISER LA DÉMOLITION DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-COLUMBA ET LA TRANSFORMATION DE LA SALLE PAROISSIALE À DES FINS D'HABITATION POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 4020, AVENUE HINGSTON, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 17017) – DOSSIER 1203558037

Le 20 mai 2021

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), j'établis, à l'égard du registre ouvert aux personnes habiles à voter, que :

1. le nombre de personnes habiles à voter établi est de 1510;
2. le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 162;
3. le nombre de demandes enregistrées est de 219;
4. cette résolution CA21 170101 fera l'objet d'un scrutin référendaire à moins que le conseil d'arrondissement ne décide de la retirer.

Montréal, le 21 mai 2021 à 11 heures.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement
Responsable du registre